

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 08408 Numéro SIREN : 418 643 987 Nom ou dénomination : 3 D CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2019 sous le numéro de dépôt 113062



20191130622018

DATE DEPOT : 24/10/2019

N° DE DEPOT : 113062

N° GESTION : 1998B08408

N° SIREN : 418643987

DENOMINATION : 3 D CONSULTANTS

ADRESSE : 37 R DES MATHURINS 75008 PARIS

MILLESIME : 2018

.

SAS 3D CONSULTANTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 700,00 Euros

Siège social : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 418643987

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019

Le 28/06/2019,
à 10H00,

Les actionnaires de la société **SAS 3D CONSULTANTS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de La Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Madame Agnès DESPRES, préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 27 474,18 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir un bénéfice de 27 474,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 108 589,21 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 136 063,39 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 136 063,39 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 136 063,39 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente de séance et par tous les actionnaires présents.

La Présidente

SAS 3D CONSULTANTS

S.A.S. au capital de 7 700,00 Euros

Siège social : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 418643987

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 204 828,96 Euros contre 242 553,63 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 237 010,44 Euros pour l'exercice, contre 204 912,94 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 84 155,63 Euros au 31/12/2018 contre 63 748,42 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 852,00 Euros au 31/12/2018 contre 820,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2018 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 31/12/2018 et 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 62 712,54 Euros au 31/12/2018 contre 71 733,27 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -5 631,28 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à -26,40 Euros au 31/12/2018, contre -236,80 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 27 474,18 Euros contre un bénéfice de 71 772,09 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous envisageons de maintenir notre société et notre résultat.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucunes participations.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucun contrôle des sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 20 112,16 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 11 610,75 Euros, soit un montant net de 8 501,41 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 9 641,50 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 71 777,70 Euros, contre 80 237,70 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 130 326,95 Euros, contre 86 430,97 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 144 533,39 Euros, contre 117 059,21 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 66 072,67 Euros contre 59 340,32 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 275 433,30 Euros au 31/12/2018, contre 293 085,83 Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à -76 988,72 Euros, soit -625,92 % pour l'exercice clos le 31/12/2018, contre -23 103,80 Euros, soit -54,14 % l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à 38 422,86 Euros, contre 88 172,89 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2018 fait ressortir un bénéfice de 27 474,18 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 108 589,21 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 136 063,39 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 136 063,39 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 28/06/2019

La Présidente

SAS 3D CONSULTANTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7 700,00 Euros

Siège social : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 418643987

Certifié, Sincère

et Conforme à l'original



RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2018

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



La Présidente



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Touchez la date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			☒		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAGE DES VACHES			Certifié, Sincère		
SIRET 4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3 M&L			et Conformément à l'original		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
COMMUNICATION			☐		

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des bases fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
SAGE Experts-comptables		Tél:	
245 RUE SAINT MARTIN			
75003 PARIS			
CGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Viseur conventionné (cocher la case correspondante)		Date: 29042019 Lieu: PARIS	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Président DESPRES Agnès	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
JEAN OLIVIER DESPRES	50						
28 RUE HENRI ROBERT 75001 PARIS							
AGNES DESPRES	450						
42 rue Barbet de Jouy 75007 PARIS							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2019

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2019)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS 3D CONSULTANTS 27 RUE DES MATHURINS 75002 PARIS
41864398700013
7022Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	35 270
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	35 270
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	35 270

l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement
Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

7022Z

--

[illegible]

IMAGE Experts-comptables janvier 2019

[illegible]

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		SAS 3D CONSULTANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise :		37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le :		3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	7 500	AQ		7 500
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	12 548	AU	11 611	937
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	64	BI		64	
TOTAL (II)		BJ	20 112	BK	11 611	8 501	
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	133 021	BU	61 243	71 778
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Chets et comptes rattachés (3) *	BX	86 643	BY		86 643
		Autres créances (3)	BZ	19 463	CA		19 463
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	24 221	CG		24 221
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	263 348	CK	61 243	202 105	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	283 460	IA	72 854	210 606	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 7 700...)	DA	7 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	770
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	108 589
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 474
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	144 533
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 596
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 407
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 789
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	8 280
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	66 073
	Écarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL II à V)	EE	210 606
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	66 073
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 3D CONSULTANTS				Néant ☐			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	12 300	FB		FC	12 300		
	Production vendue	FD		FE		FF			
			biens *						
		FG	192 529	FH		FI	192 529		
		FJ	204 829	FK		FL	204 829		
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	70 603		
Autres produits (I) (11)					FQ	1			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	275 433		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	71 469	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	17 820	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	84 156	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	852	
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 469	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	61 243
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	237 010		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 423		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS	5 631	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 631	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 631)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	32 792		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3D CONSULTANTS		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	26	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	26	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(26)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	5 291	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	275 433	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	247 959	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	27 474	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP	4 632
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IK	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			HX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC	
	(9)	Dont transferts de charges			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A4	
		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	Amendes			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				26		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS 3D CONSULTANTS										Néant *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 500	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	1 120	KZ		LA	329	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 098	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	19 719	LO		LP	329	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	64	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	64	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	19 783	OII		OJ	329		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1		par cessants à des tiers ou transferts hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	7 500	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 449	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	11 098	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	20 048	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations			IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	64	2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK	64	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK		OL	20 112	OM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 120	QI	133	QJ		QK	1 254
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 021	QM	1 336	QN		QO	10 357
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	10 142	QV	1 469	QW		QX	11 611
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	10 142	ØP	1 469	ØQ		ØR	11 611

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorpo- relles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3D CONSULTANTS		Néant ☐						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 23 ^{bis} A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D					
		6E	6F	6G	6H					
		6J	6K	6L	6M					
		6N	6O	6P	6Q					
		6R	6S	6T	6U					
	Sur stocks et en cours	6N	70 603	6P	61 243	6R	70 603	6S	61 243	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	70 603	TY	61 243	TZ	70 603	UA	61 243
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	70 603	UB	61 243	UC	70 603	UD	61 243
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	61 243	UF	70 603					
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			LL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			LP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	64	UV		UW	64		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	86 643		86 643				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * CO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	10 877		10 877				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 586		8 586				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	106 170	VU	106 106	VV	64		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 407		2 407						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 289		15 289						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	500		500						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	39 596		39 596						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 280		8 280						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	66 073	VZ	66 073						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	39 596			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise SAS 3D CONSULTANTS				Formulaire déposé au titre de IIR		ET	Néant ☐		Exercice N, chapitre 1 2019, 2018			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à IIR)									WA	27 474	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	1 443	NE	2 478	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à IIR)			WG	213			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'outillage			RA	Part des loyers dépensée de réintégration (art. 249 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2058-B-SD)			XX		XW	26	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									Y7	5 291		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats imposables visés à l'article 209 B du CGI			LY		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						Y8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						Y9		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									Y0		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-3 et 212 du CGI)		SIJ	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	
				Débits étrangers antérieurement deduits par les PVF (art. 209 C)		SN	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
										WR	35 270	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WU		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :			2A						WX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									Y2		
	Majoration d'amortissement *									Y3		
	Entreprises nouvelles - (Reprise J'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Seules entreprises innovantes (art. 44 septies A1)		L5	Y4		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quater des)		L6	Société investissements innovants (art. 44 septies)		K3	Zone de restructuration de la dette (44 septies)		PA	Y5		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater des)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater des)		XC	Y6		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies des)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater des)					PC	Y7			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										Y8		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			Z1		Y9		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y0		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	35 270		XJ			
				déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	35 270		XO			

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3D CONSULTANTS</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reposer au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3D CONSULTANTS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	36 817	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
			- Autres réserves			ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	71 772		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	108 589		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	108 589				
								TOTAL II	ZH	108 589	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	32 500	YQ	4 632			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	1 405			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YI				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	23 559			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	59 192			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	84 156			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	76			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	776			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	852			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	40 106			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	15 871			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						QB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						QS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

SAGE Experts-comptables janvier 2019

D - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

E - MOINS-VALUES, PLUS-VALUES

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable 19 % (14)		(A)	(B) (Ventilation par ligne)		(C)	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement reintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

9

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ❸.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du CGI) ❹.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3D CONSULTANTS</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélevements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 3D CONSULTANTS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	204 829
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	204 829
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	73 783
Variation négative des stocks		OQ	17 820
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	75 838
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	167 443
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	37 387
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	37 387

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	204 829
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	/ / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019



(1)

Néant ☐ *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 41864398700003

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3D CONSULTANTS

ADRESSE (voie) 37 RUE DES MATHURINS

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DESPRES Prénom(s) JEAN OLIVIER
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 02/08/1976 N° Département 75 Commune PARIS Pays
Adresse : N° 28 Voie RUE HENRI ROBERT
Code Postal 75001 Commune PARIS Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique DESPRES Prénom(s) AGNES
Nom marital % de détention 90,00 Nb de parts ou actions 450
Naissance: Date 05/03/1949 N° Département 92 Commune NEUILLY Pays
Adresse : N° 42 Voie rue Barbet de Jouy
Code Postal 75007 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3D CONSULTANTS

ADRESSE (voie)

37 RUE DES MATHURINS

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 210 606,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 474,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 20 112

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 719	329		20 048
Immobilisations financières	64			64
TOTAL	19 783	329		20 112

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 11 611

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 142	1 469		11 611
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	10 142	1 469		11 611

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Batiments	7 500	0	7 500	Non amortiss.
Matériel de transport	1 449	1 254	196	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau/inform	5 765	5 284	482	de 2 à 5 ans
Mobilier	5 333	5 073	260	de 3 à 5 ans
TOTAL	20 048	11 611	8 437	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 106 170

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	64		64
Actif circulant & charges d'avance	106 106	106 106	
TOTAL	106 170	106 106	64

3.3 - Provisions pour dépréciation = 61 243

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	70 603	61 243	70 603		61 243
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	70 603	61 243	70 603		61 243

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 700

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,40	7 700
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,40	7 700

4.2 - Etat des dettes = 66 073

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	39 596	39 596		
Fournisseurs	2 407	2 407		
Dettes fiscales & sociales	15 789	15 789		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 280	8 280		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	66 073	66 073		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 240

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 740
Dettes fiscales & sociales	500
Autres dettes	
TOTAL	2 240

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 204 829

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	12 300	6,01 %
Prestations de services	135 843	66,32 %
Produits des activités annexes	56 686	27,67 %
TOTAL	204 829	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 291

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	38 423	5 291	33 132
Résultat financier	-5 631		-5 631
Résultat exceptionnel	-26		-26
Participation des salariés			
TOTAL	32 765	5 291	27 474

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 240

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 740
Frs - fact. a recevoir(4081000)	1 740
Dettes fiscales et sociales :	500
Etat autres charges a payer(4486000)	500
TOTAL	2 240

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700
b) Nombre d'actions émises	500	500	500	500	500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	204 829	242 554	42 757	41 733	24 410
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	24 874	109 138	-22 219	-19 204	-8 184
c) Impôt sur les bénéfices	5 291	16 164			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	19 583	92 974	-22 219	-19 204	-8 184
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	27 474	71 772	-21 581	-20 471	-27 462
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	39	186	-44	-38	-16
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	55	144	-43	-41	-55
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ECRIT CONSULTANT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS 3D CONSULTANTS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	210 606
Chiffre d'affaires hors taxes	204 829
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	27 474

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ECRIT CONSULTANT
Fait à PARIS le 29/04/2019